

Urba 123^U

M. Guillaume JOUVE
Guichet unique de l'eau
DDTM du Gard
89 rue Weber
30900 Nîmes

Montpellier, le 17/04/2023

Objet : dépôt d'un complément n°2 à la demande d'autorisation environnementale relative au projet de centrale solaire photovoltaïque au lieu-dit « Les Bois d'en Bas » sur la commune de la Bruguière (30580)

Dossier suivi par :
M. Romain POUBEAU
07 71 44 85 93
poubeau.romain@urbasolar.com

Monsieur,

Suite à un avis de la DGAC en date du 12/01/2023, émis dans le cadre de l'instruction de notre demande de permis de construire relative au projet cité en objet, nous avons dû modifier le plan de masse du projet de manière à prévenir un risque d'éblouissement d'incapacité pour les pilotes utilisant l'aérodrome d'Uzès.

Par souci de cohérence, nous procédons au dépôt d'un complément n°2 à la demande d'autorisation environnementale en cours d'instruction. Ainsi, vous trouverez en pièce jointe, en 4 exemplaires papier et 1 exemplaire numérique sur clé USB, le plan de masse du projet mis à jour.

Cette modification du plan de masse n'a pas d'incidence sur les ouvrages de gestion des eaux pluviales projetés.

En vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Julien PICART
Directeur développement
Centrales au sol